



Comité consultatif d'aménagement du territoire

Procès-verbal 9

Le mardi 15 juin 2022

17 h 30

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

Nota : Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.

Présents : **Président:** **Conseiller Scott Moffatt**

Vice-Président: **Mohammed al Riffai**

Conseillers: **Rawlson King**

Membres résidents: **Shannon Bassett, Aileen Duncan, Carolyn Mackenzie, Tom Moss, David Renfroe, Anne-Claude Schellenberg, Cora Lia Taraciuk**

Absents : **Membres résidents:** **Farrah Issa, Cal Kirkpatrick, Bradbrooke Smith**

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 7 – 10 novembre 2021

CONFIRMÉ

Procès-verbal 8 – 2 mars 2022

CONFIRMÉ

SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. NORMES POUR L'AMÉNAGEMENT D'IMMEUBLES TRÈS PERFORMANTS

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité consultatif sur l'aménagement du territoire prenne connaissance de la mise à jour.

Rebecca Hagen, Programmes environnementaux, Direction des politiques et de la planification fait une présentation et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

En réponse à une demande des membres, le président Moffatt distribue pendant la réunion une copie de la note de service datée du 11 avril 2022 qu'a envoyée Don Herweyer, directeur, Développement économique et Planification à long terme au Conseil, au sujet des Normes pour l'aménagement d'immeubles très performants.

Le Comité demande que le personnel lui transmette tout autre renseignement existant sur les catégories de normes, comme les indicateurs relatifs au plan d'implantation (ce qui comprendrait les aménagements résidentiels et commerciaux de moyenne et de grande hauteur), les indicateurs concernant le plan de lotissement (ce qui comprendrait les ouvrages résidentiels et certains ouvrages commerciaux de faible hauteur) et la Politique sur les bâtiments écologiques (qui s'appliquerait aux aménagements municipaux).

Au terme de la discussion, le Comité PREND ACTE de la présentation à titre d'information.

2. LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS D'OTTAWA

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité consultatif sur l'aménagement du territoire prenne connaissance de la mise à jour.

Janice Ashworth, gestionnaire de projet, Programmes environnementaux, Direction des politiques et de la planification donne une présentation et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Au terme de la discussion, le Comité PREND ACTE de la présentation à titre d'information.

3. PROGRAMME DE PRÊTS POUR LA MISE EN VALEUR DES HABITATIONS

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité consultatif sur l'aménagement du territoire prenne connaissance de la mise à jour.

Janice Ashworth, gestionnaire de projet, Programmes environnementaux, Direction des politiques et de la planification donne une présentation et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Au terme de la discussion, le Comité PREND ACTE de la présentation à titre d'information.

Le Comité n'ayant plus le quorum nécessaire, la partie officielle de la réunion prend fin à 19 h 42.

Le président Moffatt, le vice-président al Riffai et les membres Bassett, Renfroe

et Taraciuk poursuivent la réunion de façon informelle pour discuter davantage du point. Les membres ne font pas de propositions qui nécessiteraient d'être soumises pour examen à la prochaine réunion ordinaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 42 (comme indiqué ci-dessus), et la discussion informelle entre les membres restants se termine à 20 h 11.

Coordonnateur du comité

Président